



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 33088

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des enseignants et parents d'élèves concernant le maintien des sciences de la vie et de la terre comme discipline obligatoire dans les enseignements fondamentaux. Il lui demande si, dans ses projets de réforme du lycée, le Gouvernement envisage de remettre en cause cette discipline scientifique qui ouvre sur les grands problèmes environnementaux de notre planète.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33088

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8942

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10475